

Le 3 octobre 2001

Procès-verbal de la réunion que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a tenue le mercredi 3 octobre 2001, à compter de 14 h 30, à la salle des audiences publiques, bureaux de la CCSN, 280 rue Slater, Ottawa (Ontario).

Présents :

L.J. Keen, présidente
C.R. Barnes
Y.M. Giroux
A.R. Graham
L.J. MacLachlan

G.C. Jack, secrétaire
I.V. Gendron, conseillère juridique
C.N. Taylor, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la Commission sont J. Harvie, M. Taylor, P. Webster, J. Waddington, P. Wigfull, K. Pereira, A. Aly, K. Wagstaff, et P. Dubé.

Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour, CMD 01-M61.A, est adopté tel que présenté.

Présidente et secrétaire

2. La présidente agit à titre de présidente de la séance, et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire; C.N. Taylor est le rédacteur du procès-verbal.

Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée.
4. Depuis la réunion de la CCSN tenue le 9 août 2001, les documents CMD 01-M60 à CMD 01-M68 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits en détail à l'annexe A.

Procès-verbal de la réunion de la CCSN tenue le 9 août 2001

5. Les commissaires approuvent le procès-verbal de la réunion de la Commission tenue le 9 août 2001 (réf. CMD 01-M62) avec une modification à l'article 9, proposée par M. Jack. L'article 9, lié à la communication d'information sur les opérations de Shield Source Incorporated, a été modifié comme suit : « Le personnel de la CCSN s'est engagé à assurer le suivi des questions liées à ce programme et à informer la Commission au moyen d'un rapport sommaire, qu'il lui présentera dans un an ».

DÉCISION

Suivi des réunions précédentes

6. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, le rapport sur les questions découlant des réunions précédentes de la Commission de contrôle de l'énergie atomique; réf. CMD 01-M63.

7. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, le rapport sur les questions découlant des audiences et réunions précédentes de la CCSN; réf. CMD 01-M64.

Rapport sur les faits saillants

8. Les commissaires passent en revue avec le personnel de la CCSN le rapport des faits saillants (RFS) 2001-7; réf. CMD 01-M65 et CMD 01-M65.A. Le personnel explique que l'article 1.1.8.1 a été ajouté au rapport des faits saillants (SDR) le 2 octobre 2001. L'ajout avait pour but d'informer la Commission des actions prises par le personnel de la CCSN suite aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Le personnel indique que les résultats de deux études sur la sécurité aux installations nucléaires ont récemment été colligés et que cette information arrive au moment opportun, compte tenu des incidents.

Le personnel indique que, par suite des incidents du 11 septembre 2001, le personnel de la CCSN a demandé aux principaux titulaires de permis d'instaurer des mesures de sécurité accrues à leurs installations, et de les maintenir. Le personnel souligne également qu'on a demandé aux titulaires de permis de confirmer, à l'intérieur de deux semaines, les mesures qu'ils ont prises pour réduire au minimum les menaces d'intrusion, de vol ou de sabotage à leurs installations, et pour s'en protéger. En outre, le personnel informe la Commission qu'un examen du *Règlement sur la sécurité nucléaire* a été amorcé.

S'appuyant sur l'article 1.2 du RFS, le personnel informe la Commission quant aux demandes d'Hydro-Québec et de New Brunswick Power de modifier leur permis d'exploitation de réacteur, de façon à avoir plus de temps pour préparer des calendriers pour satisfaire aux exigences d'assurance de la qualité de la CCSN. Le personnel souligne que ces demandes sont actuellement examinées et qu'une décision concernant la présentation de calendriers sera prise par l'agent désigné. Le personnel ajoute que les décisions touchant l'incorporation des dates révisées seront présentées à la Commission plus tard, pour décision.

Le personnel de la CCSN indique à la Commission que la séance d'information prévue sur les résultats d'une réunion avec l'industrie des réacteurs nucléaires quant aux conduites d'alimentation sera reportée. Ce retard est attribuable au report de la réunion de l'industrie à cause de problèmes de transport par suite des incidents du 11 septembre 2001.

Programme de recherche et de soutien de la CCSN

9. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, un document de mise à jour sur le Programme de recherche et de soutien de la CCSN; réf. CMD 01-M51B. Le document renferme un rapport sur le rendement pour l'exercice financier 2000-2001 et une description du programme pour l'exercice financier 2001-2002.

Le personnel de la CCSN indique que le rapport actuel incorpore les recommandations et commentaires présentés par les commissaires au cours de la dernière année.

Un commissaire demande si l'on peut s'attendre à ce que la réduction de financement qu'a connu le programme au cours des deux dernières années se poursuive à l'avenir. Le personnel explique qu'une nouvelle approche de planification du programme de recherche sera adoptée pour la prochaine année. Il ajoute qu'il propose de lier plus étroitement le programme de recherche au mandat de la CCSN et de l'intégrer plus directement à l'approche de l'industrie. Il ne peut se prononcer quant à la façon dont les budgets évolueront par suite de cette initiative. Il souligne que le Comité exécutif devra examiner la question plus à fond.

Un commissaire demande des précisions au personnel concernant la façon dont le travail de recherche pourrait être coordonné avec les titulaires de permis de centrales nucléaires, tout en préservant l'indépendance du travail. Le personnel explique que cette coordination n'est pas encore amorcée, mais que l'on prévoit se pencher sur la recherche effectuée par l'industrie, pour ensuite tenter de combler les lacunes.

Un commissaire demande si les budgets alloués à plusieurs projets de recherche sont appropriés pour régler les questions de façon efficace et valable. Le personnel explique que le programme met davantage l'accent sur la recherche confirmatoire pour appuyer la mission de réglementation de la CCSN, plutôt que sur des domaines de recherche anticipatoire ou de recherche pure, qui exigeraient normalement plus de ressources.

En réponse à la question d'un commissaire sur le budget relativement imposant alloué à une étude des processus de gestion de Cameco, le personnel explique que la recherche s'inscrit dans un projet à plusieurs phases visant à développer et à mettre à l'essai une méthode novatrice pour mesurer le rendement de l'organisation et de la direction. Même si Cameco participe à cette étape, les résultats seront utilisés pour améliorer un modèle qui s'appliquera à l'évaluation de toute organisation titulaire de permis.

Un commissaire demande de l'information sur les progrès réalisés en ce qui a trait au projet de recherche 2.351.1 (Aspects de la physique des réacteurs dans l'analyse des accidents dus à la perte de fluide caloporteur) et sur le calendrier prévu pour la fermeture du dossier générique. Le personnel répond qu'il prévoit fermer le dossier générique quelque temps l'an prochain. Il indique que toute l'information expérimentale a été réunie et que l'interprétation est en cours, avec l'aide d'un groupe d'experts international conjoint.

Un commissaire pose une question au sujet du projet de recherche R160.1 (Groupe consultatif scientifique pour la supervision des études sur la santé effectuées à Port Hope) et plus particulièrement sur le processus utilisé pour déterminer les participants qualifiés et impartiaux. Le personnel indique que la question est actuellement examinée et que l'on n'a pas encore établi de groupe consultatif. Il prévoit que le groupe, s'il est établi, comptera environ quatre personnes, dont trois seraient des épidémiologistes hautement respectés, choisis en fonction de leur compétence, de leur expertise et de leur grande réputation dans la communauté de l'épidémiologie.

Concernant à nouveau les études de Port Hope (réf. CMD 01-M51.B Annexe A, Sous-programme 2), les commissaires demandent et reçoivent la confirmation que l'étude sur la santé réalisée à ce jour a été mise à la disposition du public. Le personnel indique que l'étude sur le ratio standardisé de mortalité (7.536.1) sera complétée bientôt par Santé Canada et qu'elle sera également publiée sous peu. Il explique qu'il consulte activement le Port Hope Community Health Concerns Committee et le Conseil municipal sur ces études.

Installations de traitement des substances nucléaires

10. Les commissaires reçoivent pour examen (réf. CMD 01-M66) un rapport d'étape annuel sur le fonctionnement des installations de traitement des substances nucléaires.

Le personnel de la CCSN présente un rapport sur la performance de MDS Nordion KOB, Shield Source Inc. (SSI) et SRB Technologies Canada. Dans son rapport, le personnel utilise une comparaison avec des indicateurs de performance spécifiques et un examen des tendances au cours des cinq dernières années en ce qui a trait à la protection du travailleur, du public et de l'environnement. Le personnel indique que les programmes de surveillance de l'environnement de SRB et de SSI ont été jugés « conditionnellement acceptables », parce qu'ils n'ont pas été mis en oeuvre complètement en 2000; ces programmes sont maintenant entièrement appliqués et feront l'objet d'un examen par le personnel de la CCSN pendant le reste de l'année. Le personnel souligne que tous les autres aspects de la performance des trois installations ont été jugés « acceptables ».

Un commissaire demande pourquoi les programmes de surveillance de l'environnement de SSI et de SRB n'ont pas été entièrement mis en oeuvre en 2000. Le personnel précise que les problèmes ont été examinés lors d'audiences récentes sur le renouvellement des permis. Il insiste sur le fait que, malgré les problèmes relevés dans l'échantillonnage de l'environnement, l'échantillonnage des émissions n'a pas été interrompu.

CCSN-23 Transport des matières radioactives au Canada

11. Les commissaires reçoivent, pour examen (réf. CMD 01-M67), un rapport d'étape sur les questions soulevées en 1997 par le Comité consultatif de la sûreté nucléaire.

Le personnel de la CCSN indique qu'il a examiné, ou qu'il est en train d'examiner, les sept recommandations faites par le Comité consultatif.

Le personnel précise que certaines des recommandations seront prises en compte au moment de révisions prévues à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et au *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires* de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Clôture

12. La partie publique de la réunion est levée à 15 h 20. La réunion se poursuit à huit clos.

Règlement sur la sécurité nucléaire

13. Les commissaires reçoivent pour examen un document (réf. CMD 01-M68) sur l'autorisation du personnel de la Commission de donner l'autorisation d'entrer dans la zone intérieure et sur l'autorisation écrite pour les gardes de sécurité nucléaire, en vertu des articles 18 et 31 du *Règlement sur la sécurité nucléaire*.

La Commission a décidé d'autoriser le directeur exécutif, Bureau des affaires internationales, et, en son absence, le directeur général de la Direction de la réglementation des réacteurs ou le directeur général de la Direction de la réglementation du cycle du combustible et des matières nucléaires à accorder les autorisations et les consentements susmentionnés conformément aux critères et aux instructions indiqués.

DÉCISION

Clôture

14. La séance est levée à 16 h 30.

Présidente

Rédacteur du procès-verbal

Secrétaire